



Actes gestion/disposition d'un mandataire professionnel de majeur protégé

Par **HanniGE7**, le **19/10/2019** à **14:24**

Bonjour, Présente à l'audition Tutelle pour ma mère, majeure en unité fermée d'Ehpad (ai demandé mesure de protec de ma mère), ai entendu la mandataire professionnelle désignée lister l'ensemble des avoirs de notre mère, que la mandat.voulait rassembler sur son compte-pivot.

Or mariés sous régime séparation biens, partage successoral non effectué entre héritiers, notre mère n'est propriétaire que d'un bien immo. Que la mandataire vend en précipitation au +bas.

Quels recours pour héritiers/obligés alimentaires contre la mandataire qui s'est emparée sans droit des avoirs de notre père?

PS.Le proc est absent. La récente Juge des Tutelles a désigné sa mandataire, qui lui obéit le doigt sur la couture.

Merci pour toute piste! (ai dépensé 1 blinde chez avocats).

Par **HanniGE7**, le **19/10/2019** à **14:38**

Précision:

Alors que cette mandataire est supposée gérer les avoirs de notre mère, qu'elle a faussement estimé car une partie n'appartient pas à notre mère (et c'est tout ce qu'elle fait, cette mandataire professionnelle, car nous/moi dépensons un max pour le quotidien de notre mère en Ehpad, literie, lingerie, chaussures ortho, hygiène, etc etc),

et veut vendre son bien immo qui était sa résidence à un prix si bas qu'il s'agit d'un marché de dupes,

notre problème des enfants (héritiers) vis-à-vis de la situation de notre mère, est que le partage successoral de notre père reste non partagé, dont les avoirs ont été récupérés par la mandataire.

Situation successorale que ne peut ignorer mais dont abuse la mandataire professionnelle,

qui refuse de communiquer, et ne fait que nous communiquer sa décision de vente du seul bien immo de notre mère dans le vague: aucun délai, aucun acte, rien..
L'opacité règne. En pouvoir. Merci pour toute réflexion!